

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE NGAMBE TIKAR

SECRETARIAT GENERAL

Commission Interne de Passation
de Marché



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MBAM ET KIM DIVISION

NGAMBE TIKAR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE

MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°001 /AONO/RC/D-MK/C-NG-T/CIPM/2026 DU 13 FEVRIER 2026 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BLOCS MATERNELS DANS LA
COMMUNE DE NGAMBE-TIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU
CENTRE.**

-02 LOTS-

ADDITIF N°01

**PORTANT CORRECTION DES IRREGULARITES CONSTATEES DANS
LE**

DOSSIER D' APPEL D'OFFRES

Article 1 : Eu égard aux irrégularités constatées dans le DAO sus-suscité et vu l'ampleur des modifications à apporter, Bien vouloir se référer au DAO corrigé dont un exemplaire a été mis (gratuitement) à la disposition de chaque soumissionnaire

Article 2 : Portant sur la date de dépôt des offres

Au lieu de : Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre décharge sous plis fermé au service technique (SIGAMP), de la Commune de NGAMBE TIKAR au plus tard le **19 Mars 2026 à 09 heures précises**

Lire : Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (7) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre décharge sous plis fermé au service technique (SIGAMP), de la Commune de NGAMBE TIKAR au plus tard le **26 Mars 2026 à 12 heures précises**

Article 3 : Portant sur la date d'ouverture des offres

Au lieu de : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Ngambé Tikar procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires

ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y assister, le **19 Mars 2026 à partir de 10 heures** précises dans la salle des actes de la Commune de NGAMBE TIKAR.

Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Lire : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Ngambé Tikar procèdera à l'ouverture des plis en un temps et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui souhaitent y assister, le **26 Mars 2026 à partir de 13 heures** précises dans la salle des actes de la Commune de NGAMBE TIKAR.

Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront une feuille attestant leur présence.

Article 3 : Le critère relatif à la *“Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente à l'exception de la caution de soumission”*.

Au lieu de : Le critère éliminatoire *“Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente à l'exception de la caution de soumission”*.

Lire: Le critère éliminatoire

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hors mis la caution de soumission. ;
- Offre financière incomplète.

Article 5 : S'agissant de la capacité financière qui est érigée en critère éliminatoire.

Au lieu de : Les critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hors mis la caution de soumission. ;
- **Absence d'une capacité financière d'au moins trente millions (30 000 000) FCFA ;**
- Offre financière incomplète.

Lire: Les critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h)
- Offre financière incomplète.

Article 6: De l'adoption du projet de marché

-
- **Au lieu de :** 23.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente ,pour adoption.
-

- **Lire plutôt : 23.1.** Après publication des résultats, l'attributaire dispose à cet effet d'un délai de **quinze (15)** jours calendaires pour la souscription du marché. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution dudit marché.

Article 7: Des délais pour la signature de la lettre Commande

Au lieu de : 23.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de Cinq (05) jours pour la signature de ladite Lettre Commande à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

Lire plutôt : 23.2 l'Autorité Contractante dispose d'un délai de Sept (07) jours pour la signature de ladite Lettre Commande à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

Article 8 : Additif portant sur le bordereau des prix unitaires

Au lieu de :

**CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
BLOC MATERNEL A L'ECOLE PUBLIQUE DE DANS LA COMMUNE DE NGAMBE
TIKAR (Pour les lots 1 et 2)**

N°	Désignation	U	Prix unitaire en chiffre	Prix Unitaire en lettre
	LOT 100: TRAVAUX PREPARATOIRES			
101	Installation de chantier	FF		
102	Production des documents contractuels	FF		
103	Débroussaillage du site	m2		
	LOT 200: TERRASSEMENT			
201	Nivellement de la plate-forme	m2		
202	Fouille en puits et en rigole	m3		
203	Remblai en terre des fouilles et sous dallage	m3		
	LOT 300: FONDATION			
301	Béton de propreté (ép. = 0,05 m) dosé à 150 kg/m3	m3		
302	Soubassement en agglos de 20 x 20 x 40 bourrés	m3		
303	Béton armé pour semelles, amorces poteaux et longrines dosé à 350 kg/m3	m3		
304	Dallage du sol (ép.: 8 cm)	m2		
	LOT 400: MACONNERIE-ELEVATION			
401	Murs en agglos creux de 15 x 20 x 40	m2		
402	Enduits au mortier de ciment sur murs et soubassements	m2		
403	Béton armé pour poteaux, linteaux, poutres et chaînages dosé 350 Kg/m3	m3		
404	Tableau mural armé d'un grillage fin et peint à l'ardoisine	u		
405	Chape lissée	m2		
406	Claustras	m2		
	LOT 500: CHARPENTE-COUVERTURE			
501	Fermes en bastings de 15 x 3 doublés y/c contrevents traités	u		

502	Pannes et lattes de rive pignon traité	m3		
503	Planches de rive	ml		
504	Tôles lisses sur planches de rive	ml		
505	Solin de rive sur pignon	ml		
506	Tôles faîtières	ml		
507	Couvertures en tôles bac Alu. 6/10è	m2		
508	Plafond en contre-plaqué de 4 mm sous solivage en bois dur traité à l'intérieur et à la véranda y/c couvre joints	m2		
509	Plafond en tôle lisse sur le pourtour extérieur y/c couvre joints	m2		
	LOT 600: MENUISERIE-METALLIQUE ET BOIS			
601	Portes métalliques avec serrures à canons et crochets porte cadenas	U		
602	Cornière pour nez de véranda, d'estrades et d'escaliers	ml		
603	Cadres en bois dur pour fixation des portes métalliques	u		
	LOT 700: ELECTRICITE			
701	Tuyaux flexibles orange	rlx		
702	Câbles VGV 1,5 mm2 en plafond	rlx		
703	Fils TH 2,5 mm2 encastrés	rlx		
704	Réglettes complètes de 120	U		
705	Interrupteurs et prises de courant encastrés	U		
706	Attaches, dominos, boîtiers, boîtes de dérivation et toutes suggestions de sécurité et de raccordement éventuel avec le réseau existant dans l'établissement	FF		
	LOT 800: PEINTURE			
801	Plafond en peinture acrylique ou pantex	m2		
802	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs intérieurs après une couche de chaux	m2		
803	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs extérieurs après une couche de chaux	m2		
804	Peinture à huile glycérophtalique sur menuiserie métallique, plinthes (15 cm) et soubassements	m2		
	LOT 900: V R D			
901	Dallage des alentours du bâtiment en béton	m2		
902	Caniveaux de 40 x 30 en béton armé	ml		
903	Dalettes d'accès au droit de chaque porte d'entrée	ml		
904	Rampe d'accès bétonné pour personnes handicapées et escaliers (éventuellement)	U		

	LOT 800: PEINTURE				
801	Plafond en peinture acrylique ou pantex	m ²	152		
802	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs intérieurs après une couche de chaux	m ²	139		
803	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs extérieurs après une couche de chaux	m ²	146,6		
804	Peinture à huile glycérophtalique sur menuiserie métallique, plinthes (15 cm) et soubassements	m ²	45		

Lire plutôt :

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE PUBLIQUE DE DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR (Pour les lots 1 et 2)

N°	DESIGNATION	UNITE	P.U en chiffre	P.U en lettre
	LOT 100: TRAVAUX PRÉPARATOIRES			
101	Etudes et installation du chantier	ff		
102	Débroussaillage du site	m ²		
	Sous - total lot 100			-
	LOT 200 : TERRASSEMENT			
201	Nivellement de la plateforme	m ²		
202	Fouilles en rigole et en puits	m ³		
203	Remblai de terre compacté	m ³		
	Sous - total lot 200			-
	LOT 300: FONDATIONS			
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³		
302	Agglos de 20x20x40 bourrés	m ²		
303	B A pour semelles, amorces poteaux et chainages dosé à 300kg/m ³	m ³		
304	Dallage en béton armé au treillis (ép. 8 cm) dossé à 300kg/m ³	m ²		
	Sous - total 300			-
	LOT 400 - MAÇONNERIE - ÉLÉVATION			
401	Agglos creux de 15x20x40	m ²		
402	Agglos creux de 10x20x40	m ²		
403	Enduit au mortier de ciment	m ²		
404	Béton armé pour poteaux, linteaux, chainages et poutres dosé à 350kg/m ³	m ³		
405	Tableau mural	u		
406	Chape lissée	m ²		
407	Claustras	m ²		
	Sous - total 400			

	LOT 500: CHARPENTE - COUVERTURE			
501	Fermes	m ³		
502	Pannes et lattes de rives des pignons	m ³		
503	Plafond de 4 mm y compris solivage en section de 60x120	m ²		
504	Planche de rive	ml		
505	Tôle bac alu 6/10e y compris toutes sujétions	m ²		
506	Tôle faîtière de 50 cm de large	ml		
507	Rives pignon en alu	ml		
	Sous - total 500			
	LOT 600 : MENUISERIE MÉTALLIQUE			
601	Porte métallique à double battants (1,5x2, 20m)	U		
602	Porte métallique extérieure à un battant (1x2, 20m)	u		
603	Seuils	ml		
604	Grilles antivol à l'intérieur du cadre en bois	m ²		
	Sous - total 600			
	LOT 700 : MENUISERIE BOIS			
701	Porte intérieur en bois plein (0,9x2, 20m)	U		
702	Porte en bois plein pour toilettes (0,7x2, 20m)	u		
703	Fenêtre en bois (1,5x1, 2m)	U		
704	Fenêtre en bois (1,2x1, 2m)	u		
	Sous - total 700			
	LOT 800 : PLOMBERIE SANITAIRE			
801	Tuyauterie pour évacuation et alimentation y compris accessoires	Ens		
802	WC à l'anglaise avec chasse basse	U		-
803	Lavabo	U		-
804	Porte serviette et savon	U		-
805	Fosse septique	U		-
806	Puisard	U		-
807	Regard de visite	U		-
808	Porte papier hygiénique	U		-
	Sous – total			
	LOT 900 : ELECTRICITE			
901	Fourniture et pose des tuyaux flexible orange	rlx		
902	Fourniture et pose de câbles VGV de 1,5mm ² en plafond	rlx		
903	Fourniture et pose de fil TH de 2,5mm ²	rlx		
904	Fourniture et pose de réglette complète de 120	U		
905	Fourniture et pose hublot rond	U		
906	Fourniture d'interrupteurs et de prises de courant encastrées	U		
907	Attaches, dominos, boitiers, boite de dérivation, et toutes sujétions	ens		
	Sous - total 900			
	LOT 1000: PEINTURE ET REVETEMENT			
1001	Plafond	m ²		-

1002	Murs extérieurs	m ²	-	
1003	Murs intérieurs	m ²	-	
1004	Menuiseries bois et métallique	m ²	-	
	REVETEMENT			
1005	Carreaux faïence sur murs toilettes	m ²	-	
1006	Carreaux gré cérame sur sol toilettes et salles de repos	m ²	-	
	Sous - total 1000			
	LOT 1100 : VRD			
1101	Caniveau de 30x40 autour du bâtiment	ml		
1102	Dallage tout autour du bâtiment de 80cm	m ²		
	Sous - total 1100			-

Article 8 : Additif portant sur le DQE

Au lieu de

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE PUBLIC TIKAR DE DANS LA COMMUNE DE NGAMBE TIKAR (Pour les LOTS 1 et 2)

N°	Désignation	U	Qtés	Prix unitaire	Prix total
	LOT 100: TRAVAUX PREPARATOIRES				
101	Installation de chantier	FF	1		
102	Production des documents contractuels	FF	1		
103	Débroussaillage du site	m ²	900		
	Sous total 100				
	LOT 200: TERRASSEMENT				
201	Nivellement de la plate-forme	m ²	488		
202	Fouille en puits et en rigole	m ³	25		
203	Remblai en terre des fouilles et sous dallage	m ³	55		
	Sous total 200				
	LOT 300: FONDATION				
301	Béton de propreté (ép. = 0,05 m) dosé à 150 kg/m ³	m ³	1,8		
302	Soubassement en agglos de 20 x 20 x 40 bourrés	m ³	41		
303	Béton armé pour semelles, amorces poteaux et longrines dosé à 350 kg/m ³	m ³	3,8		
304	Dallage du sol (ép.: 8 cm)	m ²	125		
	Sous total 300				
	LOT 400: MACONNERIE-ELEVATION				
401	Murs en agglos creux de 15 x 20 x 40	m ²	128		
402	Enduits au mortier de ciment sur murs et soubassements	m ²	279		
403	Béton armé pour poteaux, linteaux, poutres et chaînages dosé 350 Kg/m ³	m ³	4,6		

404	Tableau mural armé d'un grillage fin et peint à l'ardoisine	u	2		
405	Chape lissée	m ²	125		
406	Claustras	m ²	26		
	Sous total 400				
	LOT 500: CHARPENTE-COUVERTURE				
501	Fermes en bastings de 15 x 3 doublés y/c contrevents traités	u	7		
502	Pannes et lattes de rive pignon traité	m ³	2,15		
503	Planches de rive	ml	28		
504	Tôles lisses sur planches de rive	ml	63		
505	Solin de rive sur pignon	ml	24		
506	Tôles faîtières	ml	19,5		
507	Couvertures en tôles bac Alu. 6/10 ^e	m ²	190		
508	Plafond en contre-plaqué de 4 mm sous solivage en bois dur traité à l'intérieur et à la véranda y/c couvre joints	m ²	195,5		
509	Plafond en tôle lisse sur le pourtour extérieur y/c couvre joints	m ²	22		
	Sous total 500				
	LOT 600: MENUISERIE-METALLIQUE ET BOIS				
601	Portes métalliques avec serrures à canons et crochets porte cadenas	U	4		
602	Cornière pour nez de véranda, d'estrades et d'escaliers	ml	32,5		
603	Cadres en bois dur pour fixation des portes métalliques	u	4		
	Sous total TAL 600				
	LOT 700: ELECTRICITE				
701	Tuyaux flexibles orange	rlx	1		
702	Câbles VGV 1,5 mm ² en plafond	rlx	1		
703	Fils TH 2,5 mm ² encastrés	rlx	2		
704	Réglettes complètes de 120	U	12		
705	Interrupteurs et prises de courant encastrés	U	8		
706	Attaches, dominos, boîtiers, boîtes de dérivation et toutes suggestions de sécurité et de raccordement éventuel avec le réseau existant dans l'établissement	FF	1		
	Sous total 700				
	LOT 800: PEINTURE				
801	Plafond en peinture acrylique ou pantex	m ²	152		
802	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs intérieurs après une couche de chaux	m ²	139		
803	Peinture acrylique ou pantex en bicouche sur murs extérieurs après une couche de chaux	m ²	146,6		
804	Peinture à huile glycérophthalique sur menuiserie métallique, plinthes (15 cm) et soubassements	m ²	45		
	Sous total 800				

	LOT 900: V R D				
901	Dallage des alentours du bâtiment en béton	m ²	38,5		
902	Caniveaux de 40 x 30 en béton armé	ml	54		
903	Dalettes d'accès au droit de chaque porte d'entrée	ml	4		
904	Rampe d'accès bétonné pour personnes handicapées et escaliers (éventuellement)	U	2		
	Sous total 900				
MONTANT HORS TAXES					
TVA (19,25%)					
AIR (2 ,2% ou 5 ,5%)					
MONTANT TTC					
NET A PAYER					

Lire ;

**DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE
MATERNEL BILINGUE DE NGAMBE TIKAR, ET A L'ECOLE MATERNEL DE KONG DANS LA COMMUNE DE
NGAMBETIKAR, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**

N°	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U	P.T
	LOT 100: TRAVAUX PRÉPARATOIRES				
101	Etudes et installation du chantier	ff	1		-
102	Débroussaillage du site	m ²	1251		-
	Sous - total lot 100				-
	LOT 200 : TERRASSEMENT				
201	Nivellement de la plateforme	m ²	637		-
202	Fouilles en rigole et en puits	m ³	30		-
203	Remblai de terre compacté	m ³	88		-
	Sous - total lot 200				-
	LOT 300: FONDATIONS				
301	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³	2,9		-
302	Agglos de 20x20x40 bourrés	m ²	75		-
303	B A pour semelles, amorces poteaux et chainages dosé à 300kg/m ³	m ³	5,75		-
304	Dallage en béton armé au treillis (ép. 8 cm) dossé à 300kg/m ³	m ²	195		-
	Sous - total 300				-
	LOT 400 - MAÇONNERIE - ÉLÉVATION				
401	Agglos creux de 15x20x40	m ²	240		-
402	Agglos creux de 10x20x40	m ²	31		-
403	Enduit au mortier de ciment	m ²	580		-
404	Béton armé pour poteaux, linteaux, chainages et poutres dosé à 350kg/m ³	m ³	6,3		-
405	Tableau mural	u	2		-
406	Chape lissée	m ²	223		-

407	Claustras	m ²	39		-
	Sous - total 400				-
	LOT 500: CHARPENTE - COUVERTURE				
501	Fermes	m ³	4		-
502	Pannes et lattes de rives des pignons	m ³	3,5		-
503	Plafond de 4 mm y compris solivage en section de 60x120	m ²	249		-
504	Planche de rive	ml	65		-
505	Tôle bac alu 6/10e y compris toutes sujétions	m ²	265		-
506	Tôle faîtière de 50 cm de large	ml	47		-
507	Rives pignon en alu	ml	39		-
	Sous - total 500				-
	LOT 600 : MENUISERIE MÉTALLIQUE				
601	Porte métallique à double battants (1,5x2, 20m)	U	2		-
602	Porte métallique extérieure à un battant (1x2, 20m)	u	2		-
603	Seuils	ml	33		-
604	Grilles antivol à l'intérieur du cadre en bois	m ²	4		-
	Sous - total 600				-
	LOT 700 : MENUISERIE BOIS				
701	Porte intérieur en bois plein (0,9x2, 20m)	U	4		-
702	Porte en bois plein pour toilettes (0,7x2, 20m)	u	4		-
703	Fenêtre en bois (1,5x1, 2m)	U	1		-
704	Fenêtre en bois (1,2x1, 2m)	u	1		-
	Sous - total 700				-
	LOT 800 : PLOMBERIE SANITAIRE				
801	Tuyauterie pour évacuation et alimentation y compris accessoires	Ens	1		-
802	WC à l'anglaise avec chasse basse	U	0	-	-
803	Lavabo	U	0	-	-
804	Porte serviette et savon	U	0	-	-
805	Fosse septique	U	0	-	-
806	Puisard	U	0	-	-
807	Regard de visite	U	0	-	-
808	Porte papier hygiénique	U	0	-	-
	Sous – total				-
	LOT 900 : ELECTRICITE				
901	Fourniture et pose des tuyaux flexible orange	rlx	3		-
902	Fourniture et pose de câbles VGV de 1,5mm ² en plafond	rlx	2		-
903	Fourniture et pose de fil TH de 2,5mm ²	rlx	3		-
904	Fourniture et pose de réglette complète de 120	U	20		-
905	Fourniture et pose hublot rond	U	3		-
906	Fourniture d'interrupteurs et de prises de courant encastrées	U	16		-

907	Attaches, dominos, boitiers, boîte de dérivation, et toutes sujétions	ens	1		-
	Sous - total 900				-
	LOT 1000: PEINTURE ET REVETEMENT				
1001	Plafond	m ²	0	-	-
1002	Murs extérieurs	m ²	0	-	-
1003	Murs intérieurs	m ²	0	-	-
1004	Menuiseries bois et métallique	m ²	0	-	-
	REVETEMENT				-
1005	Carreaux faïence sur murs toilettes	m ²	0	-	-
1006	Carreaux gré cérame sur sol toilettes et salles de repos	m ²	0	-	-
	Sous - total 1000				-
	LOT 1100 : VRD				
1101	Caniveau de 30x40 autour du bâtiment	ml	75		-
1102	Dallage tout autour du bâtiment de 80cm	m ²	52		-
	Sous - total 1100				-
	TOTAL GENERAL H.T				-
	T.V.A (19,25 %)				-
	TOTAL TTC				-

Article 9 : Nombre d'exemplaires de lettre commande à éditer

Au lieu de : Quinze (15) exemplaires de la présente lettre commande seront édités par les soins du Cocontractant et fournis à l'autorité contractante.

Lire : Vingt (20) exemplaires de la présente lettre commande seront édités par les soins du Cocontractant et fournis à l'autorité contractante.

Article 10 : Destinataire des recours tant à l'examen qu' à l'attribution

Au lieu de : Article 37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Lire plutôt : Article 37.4. En cas de recours, il doit être adressé au Comité chargé des examens de recours de ladite Commission.

Article 11 : Texte généraux applicables

Au lieu de : Non présence dans les textes applicables de la LOI N° 2025/010 du 11 Juillet 2025 portant régime de sous-traitance dans les marchés publics

Lire ; Ajouter la Loi N°02025/010 du 11 Juillet 2025 portant régime de sous-traitance dans les marchés publics
Sur la liste des textes généraux applicables.

Article12 : Bien vouloir considérer la présence des pièces ci-après

PIÈCE 12 : CHARTE D'INTÉGRITÉ

CHARTRE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES

[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUSMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

- 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre

Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

1.6)

- 2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le
- 2.1) conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage

impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que
le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

- 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

- 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

- 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
 - 5.5) Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.
 - 5.6) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous- commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.
 - 5.7) Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
7. Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

**PIÈCE 13 : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES
SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

DECLARATION D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :
[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUSSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente Déclaration d'engagement environnemental et social

A

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage»

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du

PIÈCE 14 : VISA DE MATURITÉ OU JUSTIFICATIFS DES ÉTUDES PRÉALABLES

COPIES :

- Préfet Mbam et Kim
- CIPM-MK
- ARMP/Centre

Ngambé-Tikar, le 17 Mars 2026

Le Maire
(Autorité Contractante)



Belinga Iyawa Mathieu